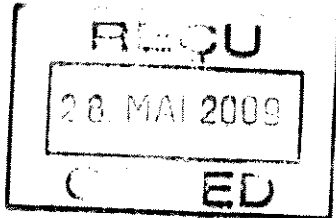


ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre



Monsieur le Pr N. GARABEDIAN  
Monsieur le Pr F. CHABOLLE  
Monsieur le Dr B. FEGER  
Syndicat national des médecins spécialisés  
en ORL et chirurgie cervico-faciale  
79 rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Paris, le 25 mai 2009

Nos références à rappeler sur tout  
échange de correspondance  
JFK/CNB/cp/Exercice professionnel  
R 09 106 017  
Contact ☎ Mme C. PLASSART - 01.53.89.33.32 -  
Mél : [exercice-professionnel@cn.medecin.fr](mailto:exercice-professionnel@cn.medecin.fr)

Objet : Activités médicales et chirurgicales à visée esthétique  
ORL

Messieurs le Président, Monsieur le Secrétaire général et chers confrères,

Nous avons pris connaissance avec attention de votre courrier relatif à la pratique de la médecine esthétique.

Nous ne préparons pas de projet de décret relatif à la médecine esthétique, ce qui n'est pas dans les compétences de l'Ordre des médecins et n'avons pas été sollicités pour donner un avis sur un tel projet. Nous n'avons pas non plus procédé à des auditions.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins maintient sa position quant à la pratique d'actes de chirurgie esthétique par des médecins spécialistes en ORL.

Veuillez agréer, Messieurs le Président, Monsieur le Secrétaire général et chers confrères, l'expression de mes sentiments confraternels et bien dévoués.

Docteur Jean-François KNOPF  
Président de la Section Exercice professionnel